

## **L'Association des grands-parents du Québec et son rôle**

Je m'implique auprès de l'Association des grands-parents du Québec (AGPQ) et ce depuis bientôt neuf ans.



Me Luc Trudeau, avocat

Plusieurs grands-parents que j'ai rencontrés dans le cadre de ma pratique du droit se demandent si leurs problèmes d'accès à leurs petits- enfants demeurent isolés et par le fait même qu'est-ce qu'ils doivent faire afin de les résoudre ?

Ce questionnement récurrent des grands-parents m'a emmené à certaines réflexions sur le rôle de l'Association des grands-parents du Québec (AGPQ) aujourd'hui.

J'ai constaté au fil des années que l'AGPQ joue plusieurs rôles auprès des grands-parents du Québec et constitue un support important auprès de ces derniers.

Lors des multiples rencontres auprès des grands-parents dans le cadre des séances d'information en regard des droits des petits-enfants de maintenir les liens avec leurs grands-parents tout au long de ces dernières années, je ne peux que constater, l'importance pour les grands-parents de se rendre compte qu'ils ne sont pas seuls à vivre certaines problématiques en ce sens; le tout à la lumière des informations et témoignages transmis par beaucoup de grands-parents à chaque séance d'information mensuelle de l'AGPQ où une trentaine de personnes, en moyenne, sont présentes à ces rencontres.

Briser l'isolement est l'un des rôles que s'attribue volontiers l'AGPQ et cela constitue une démarche importante dans la solution éventuelle du problème dont doit faire face plusieurs grands-parents à savoir l'absence de liens avec leurs petits-enfants et ce par la volonté de certains parents.

Je me fais alors un devoir d'informer les membres de l'AGPQ et des personnes invitées lors de ces rencontres d'information, de l'aspect juridique et des droits de chacun en passant toujours par l'intérêt de l'enfant; le tout en regard des différents modes de résolution de conflit incluant éventuellement le recours judiciaire.

Par ailleurs, il demeure important de donner aux participants l'opportunité de poser des questions lors des dites rencontres ce qui met en lumière le fait que les grands-parents vivent souvent les mêmes problèmes en regard de la conservation ou la création des liens avec leurs petits-enfants.

De plus, il demeure intéressant de participer à certains échanges entre les grands-parents en regard de ce qu'ils vivent, et ce tant au niveau des réunions d'informations juridiques que lors des cafés-rencontres.

Il est tout aussi important de saisir l'ampleur du rôle d'écoute de l'AGPQ auprès des grands-parents, et ce à travers la ligne d'écoute où des bénévoles, dont Monic Avoine, vice-présidente de l'AGPQ, répondent aux nombreux appels téléphoniques à l'échelle provinciale.

Il demeure important pour l'AGPQ d'être attentif aux nombreuses difficultés que vivent certains grands-parents, et ce à plusieurs niveaux et de tenter ainsi de les référer au besoin à certaines personnes ressources afin de tenter de régler leurs difficultés de même qu'être attentif aux diverses demandes d'intervention auprès des diverses autorités québécoises faisant avancer "la cause des grands-parents". En effet, combien de fois j'ai entendu les grands-parents me préciser l'importance d'avoir été écoutés et que l'AGPQ avait changé le cours de leurs vies.

L'AGPQ a aussi pour but de faire des représentations politiques devant certaines instances et elle est intervenue, entre autres, en regard des modifications apportées à la Loi sur la protection de la jeunesse afin de faire préciser l'importance de l'existence des grands-parents dans un contexte judiciaire. L'AGPQ est aussi intervenue dans le cadre de l'avant-projet de loi sur les modifications à apporter aux dispositions législatives en regard de l'adoption au Québec. [L'Association revendiquait dans son mémoire pour les petits-enfants ayant établi des relations significatives avec leurs grands-parents que celles-ci soient maintenues. Dans ce cas, l'AGPQ demandait que « ..l'adoption sans rupture du lien de filiation soit la norme sauf si cela n'est pas dans l'intérêt de l'enfant. »](#)

D'ailleurs ce rôle de l'AGPQ prend de plus en plus d'importance dans la situation québécoise actuelle en regard des nouveaux enjeux sociaux, et ce en défendant les droits des grands-parents au sein de notre société tout en prenant comme acquis la nouvelle réalité de ces derniers qui n'est plus celle que l'on a connue dans un passé encore récent.

L'AGPQ doit être fière de ce qu'elle a accompli en regard de sa mission, et ce depuis ses 25 ans d'existence et je demeure confiant qu'elle sera en mesure de poursuivre son travail dans les années futures.

En terminant, je souhaite sincèrement que la place des grands-parents auprès de leurs petits-enfants puisse s'établir par une présence significative et stable auprès de ces derniers et ce afin d'assurer la poursuite d'une tradition familiale.

Me Luc Trudeau

TRUDEAU, LAMAUTE, Avocats